

LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE COLONIAL ET DE L'ESCLAVAGE : UN PATRIMOINE À CARACTÈRE UNIVERSEL

Mor DIEYE¹

Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

mor.dieye@ucad.edu.sn

Résumé : Ce présent article montre le caractère universel du patrimoine documentaire de l'esclavage et du colonialisme est perceptible à travers l'étendue et la diversité des territoires où ces deux activités du passé ont été menées. L'histoire liée à l'esclavage et au colonialisme a souvent été un sujet de divergence idéologique, avec d'une part, ceux qui condamnent le caractère injuste, voire inhumain de ces événements et d'autre part, ceux qui essayent, difficilement, de leur trouver une justification contextuelle, sociétale et même économique. Cet article a pour objectif de revisiter les lieux mémoriels de l'esclavage et du colonialisme afin de donner quelques exemples de traces qui incarnent leur histoire et de proposer quelques pistes et moyens allant dans le sens de leur préservation, pérennisation et valorisation.

Mots-clés : esclavage, colonialisme, patrimoine documentaire, histoire, universel.

COLONIAL DOCUMENTARY HERITAGE AND SLAVERY : A UNIVERSAL HERITAGE

Abstract : The universal character of the documentary heritage of slavery and colonialism is perceptible through the extent and diversity of the territories where these two activities of the past were carried out. The history linked to slavery and colonialism has often been a subject of ideological divergence, with, on the one hand, those who condemn the unjust, even inhuman nature of these events and, on the other hand, those who try, with difficulty, to find a contextual, societal and even economic justification for them. This article aims to revisit the memorial places of slavery and colonialism in order to give some examples of traces that embody their history and to propose some ways and means going in the direction of their preservation, sustainability and enhancement.

Key words : Slavery ; Colonialism ; Documentar heritage ; Story ; Universal.

¹ Ecole de Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes, EBAD

Introduction

À travers le temps, le concept de patrimoine a connu un important élargissement et une rapide évolution. Aux beaux-arts et aux monuments historiques viennent s'ajouter désormais d'autres objets et territoires comme le patrimoine ethnologique, industriel ou naturel, etc. Le patrimoine est défini comme étant « *l'héritage commun d'un groupe ou d'une collectivité qui est transmis aux générations suivantes. Il peut être de nature très diverse : culture, histoire, langue, système de valeurs, monuments, œuvres artistiques. Exemples : le patrimoine artistique, le patrimoine de l'Humanité²* ».

Si on se réfère aux différentes définitions consacrées au concept de patrimoine, on peut dire qu'il existe autant de définitions de la notion qu'il y a de conceptions de patrimoine. Cela montre que le mot patrimoine est difficile à définir en raison de son caractère évolutif et fluctuant. Le concept est aussi polysémique parce qu'il renvoie aussi bien à des édifices anciens, des objets historiques (bien matériel communautaire ou national, etc.), des documents écrits, graphiques, audiovisuels, qu'à la tradition orale et des documents numériques (bases de données, pages web, etc.). Vouloir donner une définition authentique et définitive au concept de patrimoine s'avère donc un exercice imprudent à cause de son caractère inconstant, voire instable au travers de l'évolution de l'humanité et des technologies. De plus, l'évolution historique qu'a connue le terme ne permettrait pas de délimiter, pour un futur proche ou lointain, tous les contours que recouvrira le mot patrimoine ?

L'objectif de notre article est d'étudier, dans un premier temps, les localités où est conservé le patrimoine documentaire de l'esclavage et du colonialisme et en second lieu voir quelles sont les missions des organismes internationaux à vocation culturelle (comme l'Unesco) dans la préservation et la pérennisation de ce patrimoine ?

1. Les lieux du patrimoine de l'esclavage et du colonialisme

Les localités où est conservé ce patrimoine pourraient être assimilés à ce que Pierre Nora désigne comme les « lieux de la mémoire ». L'inventaire de ces lieux qui sont des symboles marquants de cette mémoire et où elle s'est incarnée est plus que jamais une nécessité pour l'humanité tout entière.

L'objectif visé dans l'étude et le recensement de ces lieux de la mémoire est en effet, non seulement, de les faire connaître de tous, mais aussi de sensibiliser à l'existence dans ces lieux, du patrimoine documentaire produit à partir des événements qui s'y sont, pour certains, déroulés. Notre repérage sera axé, dans un premier temps, sur la région Afrique, ensuite sur la région Amérique latine, sur les Antilles françaises avec les départements et territoires d'Outre-mer et enfin sur l'Europe et particulièrement sur la France. Le choix de ces localités comme exemple est justifié par la place importante qu'occupent celles-ci dans les activités de l'esclavage, de la traite négrière et de la colonisation, mais aussi par la symbolique historique que représentent ces lieux dans la compréhension des événements et des faits.

² Le dictionnaire Toupictionnaire. *Définition du patrimoine*. [En ligne] sur : [Définition : Patrimoine \(toupie.org\)](https://toupie.org/). [Consulté le 15-11-2022].

1.1. Région Afrique

Si on se réfère au rapport du séminaire tenu à Dakar en janvier 2002 dans le cadre du « Projet des archives de la traite des esclaves »³ de l'Unesco, il en ressort qu'en Afrique de l'Ouest, le patrimoine documentaire de l'esclavage est conservé, pour l'essentiel, aux Archives nationales du Sénégal à Dakar, aux Archives nationales du Mali, du Ghana, de la Mauritanie, de la Guinée Conakry, du Cap Vert et du Burkina Faso. Ces lieux africains de conservation de ce patrimoine portent non seulement les vestiges et la mémoire de celui-ci, mais aussi l'histoire des événements ayant présidé à sa constitution. Il entretient donc une relation dialectique et d'interdépendance avec ces lieux qui l'ont vu naître. Il s'agira d'étudier comment ce patrimoine est conservé dans ces lieux et ce qui caractérise sa conservation dans ces dit-lieux.

Aux Archives nationales du Sénégal, la collecte de ces archives – jusque-là dispersées dans différentes localités ayant connu l'exercice de l'administration des esclavagistes puis de l'autorité coloniale –, est partie d'une ferme volonté de pallier les mauvaises conditions de conservation dans lesquelles se trouvaient celles-ci. Un archiviste paléographe, Claude Faure fut recruté en 1911 par le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française (AOF), William Ponty pour entamer un travail méthodique de collecte et de sauvegarde des archives. Avec cette entreprise de centralisation des archives, voient le jour les premières mesures d'organisation en matière d'archivage technique et scientifique. Un dépôt central des archives est créé à Dakar pour les administrations de l'AOF. Ce dépôt est, dans un premier temps, logé dans les locaux de l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) jusqu'en 1951, date à laquelle les archives sont rattachées au Secrétariat général du gouvernement de l'AOF. Le transfert de la capitale du Sénégal de Saint-Louis à Dakar en 1958 coïncidera avec l'installation définitive des archives de la colonisation et de l'esclavage dans les sous-sols du Building administratif sénégalais avant d'être déménagées en 2015, lors de la réhabilitation de ce building, au Central Park (centre commercial à Dakar) où celles-ci sont encore conservées jusqu'à présent. Pourtant, la conservation de ces fonds d'archives et d'autres fonds du Sénégal indépendant était prévue pour une période provisoire en attendant la construction de nouveaux locaux beaucoup plus adaptés en termes de conditions de conservation. L'absence de locaux qui remplissent les normes de conservation font en effet courir à ces fonds documentaires le risque de destruction due à de mauvaises conditions de conservation.

Outre les aspects liés aux conditions de conservation, la gestion de ces archives aux Archives nationales du Sénégal est aussi confrontée à des problèmes de traitement documentaire des fonds. Une très infime partie des fonds d'archives est classée et disponible sur répertoire ; cette situation fait que la partie non classée est inexploitable par les usagers.

La situation de conservation de ces archives est quasi similaire à celle de tous les autres pays de l'Ouest-africain. C'est pourquoi le choix de notre second exemple portera sur les archives du Cap-Vert compte tenu de sa position stratégique. L'État du Cap-Vert est en effet à mi-chemin entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique, cette position le plaçait face à la Côte des esclaves et justifie le rôle important qu'il a joué

³ BACHR Ahmed A. (Consultant Unesco en Technologies de l'Information). Le Projet des Archives de la Traite des Esclaves. *Rapport de mission du séminaire de Dakar du 7 au 11 janvier 2002*, p. 2.

dans la traite négrière. Depuis sa découverte au XV^e siècle, le Cap-Vert faisait partie des carrefours de la navigation transatlantique et, plus tard, du commerce triangulaire. Cela fait de lui un entrepôt et un maillon fort de la traite négrière pendant quatre siècles. Le Cap-Vert est donc devenu au XVI^e siècle, par son emplacement géostratégique, un point de passage essentiel des esclaves en provenance de plusieurs régions des côtes ouest-africaines pendant tout le temps de la traite négrière. Les marques de ces activités d'esclavage sont perceptibles dans les documents historiques conservés dans les fonds des Archives nationales du Cap-Vert. La typologie composant les archives concerne des manuscrits et des imprimés constituant une série d'enregistrements, de correspondances officielles entre les autorités coloniales et le gouvernement central, des procès judiciaires, des pièces de contrat de vente et d'enregistrement des esclaves, des lettres d'affranchissement, le recensement des noirs affranchis provenant des diverses îles, etc. Outre ces types de documents, on y trouve aussi : des registres d'esclaves, de la documentation de la « Comissão Mixta Luso-Britânica ». Ces archives couvrent la période de 1836 à 1890 et proviennent du « Secretaria General do Governo », organe administratif de la province où se concentraient tous les services de renseignements et de décision. En ce qui concerne les documents d'archives relatifs à la colonisation, ils ont été transférés aux Archives portugaises en raison de la législation du Ministère de la Marine et d'Outre-mer du XIX^e siècle. Néanmoins, les Archives nationales du Cap-Vert conservent quelques fonds importants de ces documents dans des conditions de conservation qui devraient être améliorées.

1.2. Régions Amérique latine, Antilles françaises, départements et territoires d'Outre-mer

Les sources documentaires de la mémoire de l'esclavage et de la colonisation française sont conservées de l'Atlantique à l'Océan indien en passant par les Antilles (Guadeloupe, Martinique), la Guyane, jusqu'aux territoires d'Haïti et Saint-Domingue. En effet, pour recenser le patrimoine documentaire relatif à la traite négrière, l'ex-Direction des Archives de France avait mené une enquête « *auprès du réseau des Archives nationales et territoriales, en association avec les services d'archives des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, et ceux des chambres de commerce des grandes villes portuaires. Il s'agissait de recenser l'ensemble des fonds d'archives disponibles, tant publics que privés. La période couverte s'étend du XVII^e siècle, qui vit l'apparition et le développement des activités liées à la traite, jusqu'à l'abolition définitive de l'esclavage en 1848* »⁴. Les résultats de cette enquête ont été publiés en 2007 sous forme d'un *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*. Dans l'histoire de chacun de ces lieux cités, la mémoire documentaire de ces différentes activités reste très vivace. Dans les fonds d'archives tenus dans ces lieux, nous trouvons des types de documents divers : des chroniques, des récits de voyage, des archives administratives et iconographiques, notamment des cartes anciennes et des plans.

Pour les cas plus spécifiques d'Haïti et de Saint-Domingue, ces archives révèlent parfois des thèmes très sensibles comme l'activité de marronnage, soit la fuite des esclaves, dans ces deux anciennes colonies françaises. Or, « *les sources de cette histoire*

⁴ *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*. [En ligne] sur : <http://www.archives-esclavage.culture.gouv.fr/>. [Consulté le 15-11-2022].

sont encore très mal connues et souvent inaccessibles au grand public. C'est le cas des annonces de fuite publiées dans le principal journal de la colonie, les affiches américaines, entre 1766 et 1790 »⁵. Ces sources d'archives conservées aux Archives nationales d'Haïti sont en effet considérées comme dégradantes (en raison des formes de punitions avilissantes, telles que la castration ou le viol que subissaient les fuyards rattrapés) pour la dignité et la mémoire des victimes de l'esclavage de cette région d'Amérique latine. Elles sont essentiellement écrites par les maîtres esclavagistes. C'est la raison pour laquelle « les historiens qui écrivent l'histoire de l'esclavage – et plus généralement des opprimés et des marginaux – n'ont d'autres choix que de travailler sur des sources écrites par les maîtres et de déconstruire l'idéologie raciale qui les sous-tend »⁶. Les conditions de conservation des archives en Haïti sont très précaires compte tenu du terrible tremblement de terre que ce pays a connu en janvier 2010. Cette situation est confirmée par le fait que « dans les semaines qui ont suivi la catastrophe, un appel avait été lancé à la section française de l'association des Archivistes-Sans-Frontières pour soutenir les équipes haïtiennes à la reconstruction du système archivistique du pays »⁷. Ces conditions doivent encore être pires pour les archives de l'esclavage, de la traite négrière et de la colonisation en raison de leur fragilité et de leur ancienneté.

En ce qui concerne les départements et territoires d'Outre-mer, la conservation des archives n'y est pas non plus favorisée par le climat tropical. Cette situation fait qu'une bonne partie des originaux des fonds de l'esclavage et de la colonisation sont conservés en métropole, à Aix-en-Provence, au Centre des archives d'outre-mer (CAOM). Pour le cas de la Martinique par exemple, le Gouverneur royal avait ordonné dès 1776 « le dépôt public des papiers des colonies, qui faisait obligation aux administrations coloniales d'exécuter des copies de certains documents importants (état civil, documents judiciaires, documents financiers) et de les envoyer en France métropolitaine pour y être conservés »⁸. Outre ces documents, les archives du Ministère de la Marine relatives aux administrations des colonies (correspondances avec les administrations locales) sont aussi conservées au CAOM dans le fonds des anciennes colonies.

La situation de tous les autres départements et territoires d'Outre-mer est identique à celle de la Martinique. Les originaux des fonds relatifs à la colonisation et à l'esclavage de ces DOM TOM sont également conservés au Centre des archives d'outre-mer.

1.3. Région Europe et particulièrement la France

En Europe et particulièrement en France, nous retrouvons quelques traces de la traite des esclaves et de la colonisation dans les institutions de gestion du patrimoine. C'est en effet l'exemple des journaux de bord de campagne de traite conservés aux Archives nationales à Paris, dans la série Marine 4JJ. Ce sont des documents collectés à partir des activités de campagnes de traite des esclaves entreprises par des

⁵ *Les patrimoines de la traite négrière*. [En ligne] sur : www.culturecommunication.gouv.fr/.../La%20Rochelle,%20résumés. [Consulté le 15-11-2022].

⁶ *Ibid.*

⁷ Archivistes-Sans-Frontières. *Haïti : sauvetage des archives du ministère des affaires étrangères*. [En ligne] sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/4943>. [Consulté le 15-11-2022].

⁸ Archives départementales de la Martinique. *Fonds et collections*. [En ligne] sur : <http://www2.cg972.fr/arch/html/pagecoll.htm>. [Consulté le 15-11-2022].

esclavagistes français entre 1721 et 1757 et principalement dans le deuxième quart du XVIII^e siècle dans le cadre de la Compagnie des Indes. Ces archives constituent « *la première et souvent l'unique trace de milliers de vies emportées dans les migrations forcées de main d'œuvre qui ont frappé le continent africain, surtout à partir de l'intensification des échanges commerciaux atlantiques depuis l'Europe* »⁹. La nature diplomatique (caractère interne et externe) de ces documents concerne des copies, voire des extraits dont le contenu est relatif à des descriptions, des dessins, des levés sommaires des côtes, etc.

A l'instar des archives relevant de la traite négrière et de la colonisation conservées à Paris, d'autres fonds d'une moindre importance furent conservés à Lorient avant d'être centralisés à partir de 1780 au dépôt de Paris. Ces fonds sont composés des archives de la compagnie des Indes dont certains documents nous donnent des renseignements sur la traite pratiquée par d'autres armateurs et le rôle, dans la traite, de la marine royale. Les documents numérisés (jugés certainement plus importants) de ces fonds apportent des informations, quasi introuvables ailleurs, sur les captifs, depuis leur embarquement – parfois même leur quête et achat –, jusqu'à leur livraison dans une colonie, éventuellement leur vente à bord des bâtiments.

En ce qui concerne les archives de la colonisation, en dehors des archives de l'Afrique occidentale française (AOF) conservées à Dakar et qui font exception, tous les autres fonds des autres colonies, notamment ceux de l'Afrique équatoriale française (AEF), d'Indochine, d'Algérie, des Comores, etc. ont été rapatriés à Aix-en-Provence après de la décolonisation. La création des archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence est en effet un choix d'André Chamson, ancien directeur général des archives de France : « *héritières de plus de trois siècles d'histoire, les Archives nationales d'Outre-mer conservent deux grands ensembles au passé administratif et archivistique différent : les archives des secrétariats d'État et ministères chargés, du XVII^e siècle au XX^e siècle, des colonies françaises et les archives transférées des anciennes colonies et de l'Algérie au moment des indépendances, entre 1954 et 1962, à l'exclusion des archives de gestion restées dans les pays concernés* »¹⁰. Pour ce qui est du classement de ces fonds d'archives lors de leur rapatriement à Aix-en-Provence, il faut noter qu'en dehors de l'Indochine et de l'Algérie, qui étaient dotés d'une réelle organisation archivistique, les fonds provenant des autres colonies n'étaient pas du tout classés.

Les conditions de conservation de ces archives en Europe et particulièrement en France sont assez satisfaisantes, contrairement à celles constatées dans les pays du Sud et de l'Amérique latine.

2. La mission des organismes internationaux à vocation culturelle (exemple de l'UNESCO)

Les organismes internationaux à vocation culturelle et éducative doivent jouer un rôle important dans la valorisation et la vulgarisation culturelles du patrimoine

⁹ *Inventaire des Archives de la Marine. Service hydrographique, sous-série 4 JJ (Journaux de bord)*, par G. Bourgin et E. Taillemite. Paris, 1963, in-8°, 168 p. Archives nationales de France. Base de données ARCHIM. [En ligne] sur : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/archim/journaux-de-bord.html>; [Consulté le 18-11-2022].

¹⁰ Archives d'Outre-mer. *Présentation historique*. [En ligne] sur : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Presentation/Historique.html>. [Consulté le 18-11-2022].

documentaire colonial et de l'esclavage. En guise d'illustration, nous considérons ici l'Unesco comme l'organisme le plus légitime pour faire la promotion culturelle et éducative du patrimoine colonial et de l'esclavage.

En effet, parmi les missions les plus essentielles de l'Unesco, nous pouvons citer, entre autres, celle de garantir les conditions d'un dialogue fécond entre civilisations et cultures différentes, fondé sur le respect des valeurs partagées par tous. Cela est corrélatif avec la ferme volonté de « *contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information* »¹¹. Dans le cadre de la vocation culturelle et universelle du patrimoine documentaire colonial et de l'esclavage, l'Unesco a joué un rôle déterminant au travers de son Programme « Mémoire du monde ». Ce Programme concerne « *la mémoire documentée et collective des peuples du monde – leur patrimoine documentaire – qui représente une part importante du patrimoine culturel mondial. Elle rend compte de l'évolution de la pensée, des découvertes et réalisations de la société humaine, et constitue le legs transmis par le passé à la communauté mondiale présente et future* »¹². Dans les objectifs du Programme « Mémoire du monde », il existe un volet relatif à la préservation et à la valorisation des archives de la traite négrière, de l'esclavage et de la colonisation, surtout celles conservées dans des lieux où elles sont menacées de destruction. En effet comme le soulignait Abdelaziz Abid¹³ : « *selon les termes de son Acte constitutif, l'Unesco a le devoir d'aider au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir en veillant à la protection du patrimoine documentaire universel et en en facilitant l'accès au plus grand nombre* »¹⁴.

Compte tenu de la dispersion de ce patrimoine à travers plusieurs endroits du monde, les priorités du Programme « Mémoire du monde » de l'Unesco étaient tout d'abord de mettre en œuvre des moyens de sauvegarde de ce patrimoine partout où il risque de subir des détériorations ou d'être détruit. C'est ainsi que les premières études du programme de l'Unesco ont essentiellement concerné les dommages que peut subir ce patrimoine documentaire, notamment en termes de « *catastrophes naturelles, telles que les inondations et les incendies ; des désastres d'origine humaine comme le pillage, les accidents ou la guerre ; et de la détérioration progressive, qui peut résulter de l'ignorance ou de l'oubli des règles à observer en ce qui concerne les soins élémentaires, les locaux et les mesures de protection* »¹⁵. Mais, il a été constaté que, malheureusement, les moyens et les compétences requis pour leur mise en œuvre sont mal répartis à travers le monde.

En ce qui concerne le volet culturel relatif à la valorisation et à la vulgarisation de ce patrimoine, le Programme « Mémoire du monde » a privilégié la sensibilisation des gouvernements des pays concernés, mais aussi du grand public en général et des milieux d'affaires sur l'importance universelle et culturelle que représente qu'il représente. C'est pourquoi dans ses principes directeurs, l'Unesco avait misé sur des

¹¹ Site web Unesco. [En ligne] sur : <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/about-us/who-we-are/introducing-unesco/>. [Consulté le 18-11-2022].

¹² Mémoire du monde : *Principes directeurs pour la sauvegarde du patrimoine documentaire*. Division de la société de l'information. Paris : Unesco, Édition révisée, 2002.

¹³ Ancien responsable du Programme « Mémoire du monde » à l'Unesco (à la retraite aujourd'hui).

¹⁴ ABID Abdelaziz. Mémoire du monde. *Rapport final* de la 1^{ère} réunion du Comité consultatif international, Pultusk, Pologne, 12-14 septembre 1993, p. 228. Paris, UNESCO, 199. [En ligne] sur : <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/03/08/14/PDF/b75p227.pdf>. [Consulté le 18-11-2022].

¹⁵ *Ibid.*, Mémoire du monde : *Principes directeurs pour la sauvegarde du patrimoine documentaire*.

actions – au niveau régional et national – de marketing, de publicité, de diffusion de l'information et à l'établissement de relations avec les ONG (organisations non gouvernementales) pour une meilleure sensibilisation sur l'intérêt culturel de ce patrimoine. C'est ainsi qu'il s'est agi de faire appel aux services des médias avec des animations d'émissions culturelles et de gros titres dans la presse écrite sur des thématiques relatives au patrimoine documentaire colonial et de l'esclavage. Au plan international, cette sensibilisation a été orientée vers des stratégies publicitaires et promotionnelles. En effet, les volets de ces stratégies ont consisté en la réalisation des publications à partir des sources du patrimoine documentaire colonial et de l'esclavage, en la distribution des produits du programme élaborés avec les éléments de ce patrimoine et en la contribution scientifique d'intellectuels, d'éminentes personnalités et d'organisations dont la vocation culturelle est internationalement reconnue, comme le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM). En outre, le Programme n'avait pas manqué de mettre à contribution les institutions de gestion du patrimoine documentaire (Services d'archives et Bibliothèques, etc.) qui peuvent favoriser la mise au-devant de la scène, dans leurs manifestations culturelles, de ce patrimoine important.

La valorisation et la promotion culturelles peuvent aussi être envisagées par le biais de l'éducation qui constitue l'une des missions essentielles de l'Unesco. Cela passe par l'élaboration et la mise en place de stages de formation tertiaire à la gestion du patrimoine documentaire (y compris, des programmes d'enseignement à l'intention des bibliothécaires, archivistes et conservateurs, etc.) et l'intégration des thèmes d'enseignement relatifs à ce patrimoine dans les programmes d'enseignement de manière générale.

Le Programme « Mémoire du monde » intègre d'autres sous-programmes ayant trait à la mémoire collective et universelle en général. Parmi ceux-ci, le projet « La Route de l'esclave » fut lancé en 1994 à Ouidah, au Bénin. « La Route de l'esclave » avait en effet un triple objectif qui consistait à « *contribuer à une meilleure compréhension de ses causes et des modalités d'opération ainsi que des enjeux et des conséquences de l'esclavage dans le monde (Afrique, Europe, Amériques, Caraïbes, l'océan Indien, Moyen Orient et Asie) ; mettre en lumière les transformations globales et les interactions culturelles issues de cette histoire ; et contribuer à une culture de la paix en favorisant la réflexion sur le pluralisme culturel, le dialogue interculturel et la construction des nouvelles identités et citoyennetés* »¹⁶. En outre, ce projet visait à lutter contre l'occultation des événements historiques qui ont émaillé l'esclavage et la traite négrière et qui constituent un obstacle à la compréhension mutuelle, à la réconciliation et à la coopération entre les peuples. En effet, selon les termes de « La Route de l'esclave », le silence qui entoure certains faits de l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière doit être brisé. Ce projet a accordé une part importante à la diffusion et à la valorisation de l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière par l'éducation, la culture et la viabilisation des lieux de conservation de sa mémoire. Car, parmi les programmes de ce projet, il avait été initié « *un programme pédagogique et éducatif intitulé « Briser le Silence » qui s'appuie sur un réseau de plus de 7000 écoles associées dans le monde pour encourager l'intégration de l'enseignement de*

¹⁶ Route de l'esclave Unesco. [En ligne] sur : <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/dialogue/the-slave-route>. [Consulté le 20-11-2022].

cette tragédie dans les curriculums scolaires ; un programme pour la promotion des cultures vivantes et des expressions artistiques et spirituelles ; un programme sur l'identification et la préservation des lieux et archives écrites et orales liées à la traite négrière (Archives du commerce des esclaves) et sur le développement d'un tourisme de mémoire »¹⁷.

Les missions des organismes internationaux, comme l'Unesco, dans la diffusion et la valorisation culturelles du patrimoine colonial et de l'esclavage sont plus que jamais essentielles. Ces missions doivent également être orientées vers plus de réflexion dans la recherche scientifique et historique sur la mémoire de ces événements. Cela permettra le renforcement de la lutte contre la discrimination et le racisme, séquelles toujours, malheureusement présentes de la traite négrière et de l'esclavage.

Conclusion

Malgré les controverses, les passions et les polémiques idéologiques que l'histoire de la colonisation et de l'esclavage a fait a toujours entraîné, le patrimoine documentaire issu de ces deux activités n'en demeure pas moins un bien universel. Ce patrimoine est en effet conservé au travers des quatre coins du globe, parfois dans des conditions qui ne favorisent sa préservation et pérennisation, en raison souvent, d'un manque de ressources financières et logistiques.

Ainsi, souvent prises entre deux positions antithétiques, des partisans la législation mémorielle et ceux de la patrimonialisation, les traces de la mémoire de l'esclavage et de la colonisation resteront de manière irréversible les signes et les témoins les plus légitimes de ces activités. En outre, étant donné qu'on ne peut pas refaire les événements de l'histoire, le seul combat qui mérite maintenant la mobilisation de toutes les énergies devrait être la préservation et la pérennisation du patrimoine documentaire produit à partir des activités de l'esclavage et de la colonisation afin d'en assurer une vulgarisation optimale et une valorisation culturelle et universelle.

¹⁷ *Ibid.*, site web Route de l'esclave Unesco.

Références bibliographiques

- ABID Abdelaziz. *Mémoire du monde* (Rapport final) de la 1^{ère} réunion du Comité consultatif international, Pultusk, Pologne, 12-14 septembre 1993, p. 228. Paris, UNESCO, 199. (En ligne), consulté 18/11/2022, URL : <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/03/08/14/PDF/b75p227.pdf>.
- Archives départementales de la Martinique. *Fonds et collections*. (En ligne), consulté le 15/11/2022, URL : <http://www2.cg972.fr/arch/html/pagecoll.htm>.
- Archives d'Outre-mer. *Présentation historique*. (En ligne), consulté le 18-11-2022, URL : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Presentation/Historique.html>.
- Archivistes-Sans-Frontières. *Haïti : sauvetage des archives du ministère des affaires étrangères*. (En ligne), consulté le 15-11-2022, URL : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/4943>.
- BACHR Ahmed A. (Consultant Unesco en Technologies de l'Information). Le Projet des Archives de la Traite des Esclaves. *Rapport de mission du séminaire de Dakar du 7 au 11 janvier 2002*, p. 2.
- Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*. (En ligne), consulté le 15-11-2022 URL : <http://www.archives-esclavage.culture.gouv.fr/>.
- Inventaire des Archives de la Marine. Service hydrographique, sous-série 4 JJ (Journaux de bord)*, par G. Bourgin et E. Taillemite. Paris, 1963, in-8°, 168 p. Archives nationales de France. Base de données ARCHIM. (En ligne), consulté le 18-11-2022 URL : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/archim/journaux-de-bord.html>.
- Le dictionnaire Toupictionnaire. *Définition du patrimoine*. (En ligne), consulté le 15-11-2022 URL : [Définition : Patrimoine \(toupie.org\)](http://www.toupie.org/).
- Les patrimoines de la traite négrière. (En ligne), consulté le 15-11-2022 URL : www.culturecommunication.gouv.fr/.../La%20Rochelle,%20résumés.
- Mémoire du monde : Principes directeurs pour la sauvegarde du patrimoine documentaire*. Division de la société de l'information. Paris : Unesco, Édition révisée, 2002.
- Route de l'esclave Unesco. (En ligne), consulté le 20-11-2022 URL : <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/dialogue/the-slave-route>.
- Site web Unesco. (En ligne), consulté le 18-11-2022 URL : <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/about-us/who-we-are/introducing-unesco/>